



Conseil économique et social

Distr. générale
10 juin 1998
Français
Original: anglais

Session de fond de 1998

New York, 6-31 juillet 1998

Point 8 de l'ordre du jour provisoire*

**Application des résolutions 50/227
et 52/12 B de l'Assemblée générale**

Examen exploratoire conjoint de la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les institutions de Bretton Woods

Rapport du Secrétaire général

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction	1-7	2
II. Généralités	8-15	3
III. Coopération au niveau mondial	16	5
IV. Contexte institutionnel	17-24	5
V. Application des résultats des conférences des Nations Unies	25-47	7
VI. Collecte et diffusion des données, des analyses et des rapports	48-61	11
VII. Transition des secours d'urgence au redressement économique et au développement	62-77	14
VIII. Coopération en matière d'assistance technique sur le terrain	78-86	16
IX. Quelques domaines économiques et sociaux importants	87-98	18
X. Consultations au niveau intergouvernemental et à l'échelon des sièges	99-105	20
XI. Recommandations	106	21

* E/1998/100.

I. Introduction

1. Le présent document a été établi conformément à la résolution 50/227 dans laquelle l'Assemblée générale demande à l'Organisation des Nations Unies et aux institutions de Bretton Woods de réaliser conjointement un examen exploratoire de leurs mécanismes, leurs programmes et leurs relations, sur le terrain, dans leurs sièges respectifs et au niveau intergouvernemental, en vue de recenser les domaines où il serait possible d'améliorer la communication, la coopération et la coordination. Cet examen doit aboutir à un rapport et à des recommandations sur la manière dont les institutions en question peuvent améliorer et conjuguer leurs efforts, en particulier dans le contexte des priorités établies par leurs États membres respectifs. Pareil examen a été demandé par le Conseil économique et social dans sa résolution E/1996/43.

2. À la session de fond du Conseil, en 1997, le Secrétaire général a présenté un rapport sur l'état d'avancement de l'examen. Parallèlement, le Fonds monétaire international (FMI) et la Banque mondiale ont présenté des rapports sur leur collaboration avec le système des Nations Unies.

3. L'examen, qui a confirmé que la collaboration de plus en plus étroite entre l'Organisation des Nations Unies et les institutions de Bretton Woods revêtait de multiples aspects, vise à aller au-delà des recommandations formulées jusqu'à présent sur les moyens de renforcer ce partenariat. Ces recommandations figurent notamment dans les résolutions mentionnées plus haut et dans un grand nombre de documents élaborés par les secrétariats des institutions concernées.

4. On notera à ce stade que l'ancienneté, la diversité et la richesse des relations entre les institutions font qu'on ne peut les étudier de manière exhaustive. Les exemples de coopération passée et présente sont beaucoup trop nombreux pour être tous mentionnés. Cet examen se veut concis et prospectif. Il ne s'agit en aucun cas d'une évaluation formelle mais, comme l'a demandé l'Assemblée générale, d'un examen exploratoire conjoint.

5. Comme l'a préconisé l'Assemblée dans sa résolution 50/227, l'examen doit permettre de recenser les domaines dans lesquels on pourrait améliorer la communication, la coopération et la coordination pour ce qui concerne a) l'application des résultats des conférences des Nations Unies, b) la collecte et la diffusion d'analyses de données et de rapports, c) l'emploi des ressources existantes au cours de la période de transition entre la phase des secours d'urgence et celle du relèvement et du développement, d) les opérations d'assistance technique sur le terrain, e) les consultations intergouvernementales et entre secrétariats, et f) le dialogue sur les politiques. On a donc traité séparément chacun de ces aspects, à l'exception de la question du dialogue sur les politiques qui recoupe tous les domaines. Les activités de coopération dans des domaines particulièrement importants font l'objet d'une section supplémentaire.

6. Conformément à sa décision 1997/302, le Conseil économique et social a tenu en mai 1998 une session sur le thème de l'application et du suivi intégrés et coordonnés des résultats des grandes conférences tenues sous l'égide des Nations Unies. Il a examiné les progrès accomplis par le système des Nations Unies dans la coordination du suivi des conférences aux niveaux intergouvernemental, interinstitutions et national. Il a recensé un certain nombre de domaines dans lesquels des progrès étaient nécessaires, en particulier pour lui permettre de mieux guider les activités économiques et sociales du système des Nations Unies. Il s'est également intéressé aux travaux récents des équipes spéciales du Comité administratif de coordination concernant le suivi des conférences.

7. Le rapport du Secrétaire général sur l'examen triennal des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies (E/1998/48), que le Conseil examinera à cette session, comprend un chapitre sur la coopération entre le système des Nations Unies pour le développement et les institutions de Bretton Woods. Ce chapitre résume les réponses des gouvernements bénéficiaires, des pays donateurs, des coordonnateurs résidents et des organismes des Nations Unies à un questionnaire sur cette question. Le rapport du Secrétaire général et le présent rapport doivent donc être examinés parallèlement.

II. Généralités

8. Comme l'Organisation des Nations Unies, la Banque mondiale et le Fonds monétaire international (FMI) sont des organisations intergouvernementales créées en vertu d'accords entre leurs membres respectifs. Chacune a ses propres organes directeurs qui agissent conformément à ses statuts. Chacune décide elle-même, sur la base de ses statuts et politiques, de l'admission de nouveaux membres et des ressources à allouer. Les relations entre l'Organisation des Nations Unies et les institutions de Bretton Woods sont régies par des accords qui prévoient une représentation réciproque dans les réunions des organes directeurs et définissent les bases de la coopération.

9. La Banque mondiale a également conclu un certain nombre d'autres accords avec l'ONU et les organismes des Nations Unies. Si certains sont de vastes accords-cadres, la plupart définissent les modalités de coopération entre la Banque et d'autres partenaires dans le cadre d'initiatives spécifiques. Certains de ces accords remontent à plusieurs dizaines d'années, comme le premier accord de coopération conclu en 1964 entre la Banque mondiale et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), qui prévoyait une assistance technique de la FAO dans le cadre de projets financés par la Banque.

10. La collaboration entre l'Organisation des Nations Unies et les institutions de Bretton Woods, qui date de leur création, a considérablement évolué au fil des ans. Si, à l'origine, elle était surtout ponctuelle et opérationnelle et consistait essentiellement à cofinancer des projets spécifiques, dans les années 90, la convergence croissante des politiques de développement qui donnent la priorité absolue à l'élimination de la pauvreté, à la bonne gouvernance et au renforcement des capacités, a fait naître une nouvelle forme de coopération qui porte tant sur les activités opérationnelles que sur l'élaboration des politiques.

11. En vertu de l'Accord de 1947 régissant les relations entre l'ONU et le FMI, la coopération entre les deux organisations était au départ limitée à des échanges de vues et d'informations sur des questions d'intérêt commun, à une concertation entre services statistiques et à une représentation et une participation réciproques à certaines réunions. Ces dernières années, compte tenu de la mondialisation de l'économie, de l'évolution des besoins des membres des deux organisations et, plus précisément, des recommandations formulées lors des grandes conférences des Nations Unies, l'ONU et le FMI ont renforcé leur collaboration dans un certain nombre de domaines, dont l'assistance aux pays sortant de conflits, les aspects sociaux des réformes économiques, le renforcement des capacités, le développement durable et les questions d'environnement.

12. Une étude préliminaire récente a permis de recenser plus de 300 exemples concrets d'activités conjointes ou de coopération entre l'ONU et les institutions de Bretton Woods.

13. Jusqu'à présent, la coopération entre l'ONU et les institutions de Bretton Woods a surtout pris la forme d'activités spécifiques liées au développement durable, au dialogue sur les politiques macroéconomiques, à l'élimination de la pauvreté et à la protection de

l'environnement. Parmi les nombreux exemples de coopération réussis aux niveaux mondial et national, on peut citer les suivants :

a) Au niveau intergouvernemental, l'Assemblée générale a adopté l'Agenda pour le développement, dont un chapitre est consacré aux relations entre l'ONU et les institutions de Bretton Woods. Les participants aux grandes conférences des Nations Unies consacrées aux questions économiques et sociales ont formulé des recommandations à l'intention de l'ONU comme des institutions de Bretton Woods;

b) Au niveau des secrétariats, outre la participation de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international aux travaux du CAC, il convient aussi de signaler que le Secrétaire général de l'ONU (et les chefs des organismes des Nations Unies), le Président de la Banque mondiale et le Directeur général du FMI se consultent de plus en plus souvent et que les hauts responsables des institutions de Bretton Woods et des départements, fonds et programmes des Nations Unies coopèrent de plus en plus étroitement. Ainsi, dans une lettre commune adressée à leur personnel, le Directeur général du FMI et l'Administrateur du PNUD ont souligné la nécessité de renforcer la coopération entre les deux organisations;

c) Au niveau des programmes, la Banque mondiale est l'un des six organismes coparrainant le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA) et a consacré jusqu'à présent plus de 800 millions de dollars à la lutte contre le VIH/sida; le PNUD et le FMI collaborent pour venir en aide aux pays qui sortent d'un conflit, où l'expérience de l'ONU en matière de maintien de la paix et de la sécurité contribue de manière décisive à la réussite de l'action menée avec l'aide du FMI pour parvenir à la stabilité macroéconomique; le Programme alimentaire mondial (PAM) et la Banque mondiale travaillent en partenariat, la Banque mondiale assurant le suivi des programmes «vivre contre travail» du PAM en investissant dans les infrastructures communautaires.

14. En raison de leur mandat et leur rôle spécifique, les institutions de Bretton Woods et les organismes des Nations Unies abordent différemment les questions complexes de développement économique et social, ce qui enrichit le débat mondial et élargit les possibilités d'action des pays. Il faudrait donc que les unes et les autres se donnent des objectifs stratégiques communs, étant entendu qu'ils doivent tous viser les mêmes objectifs tout en veillant à conserver leur spécificité et leur liberté d'action. Cela suppose une forte volonté de coopération et de coordination là et lorsque la réalisation des objectifs fixés en est facilitée, une connaissance approfondie des politiques et stratégies, du domaine macroéconomique au domaine microsocial, des autres organismes, et le respect de leur mandat et de leur domaine de compétence.

15. Il va sans dire que la coordination n'est pas un objectif en soi mais un moyen de répondre avec plus d'efficacité aux besoins des pays. En conséquence, si les grands problèmes relatifs aux politiques et aux opérations doivent être examinés et réglés au niveau des sièges, la coordination ne doit en aucun cas être systématiquement centralisée. C'est souvent au niveau des pays qu'elle se fait le mieux, car elle est fonction des besoins locaux et des demandes concrètes des gouvernements. De toute évidence, ces derniers peuvent tirer le meilleur parti des programmes d'assistance en encourageant la coopération, voire en la demandant avec insistance, plutôt qu'en traitant avec chaque organisme de manière cloisonnée.

III. Coopération au niveau mondial

16. Les organismes responsables du présent examen sont convaincus que toute stratégie visant à renforcer les relations entre l'ONU et les institutions de Bretton Woods doit tenir compte de l'évolution du contexte politique, économique et social dans lequel les organismes travaillent. L'ONU comme les institutions de Bretton Woods doivent faire face à de nouvelles tendances au niveau mondial à savoir :

a) L'évolution des relations politiques et économiques mondiale, due en partie à la disparition des grands conflits idéologiques;

b) L'évolution des systèmes politiques vers le pluralisme, la démocratie et la décentralisation; le rôle socioéconomique croissant de la société civile et du secteur privé, aux niveaux national et international;

c) L'intérêt porté dans le monde entier aux droits de l'homme et, de plus en plus, à la situation des femmes, notamment dans le domaine du développement socioéconomique;

d) La diminution de l'aide publique au développement (APD), la proportion de l'aide accordée par l'intermédiaire de la Banque mondiale et de l'ONU diminuant plus vite que la moyenne; la tendance croissante des donateurs à subordonner leur aide aux institutions multilatérales à un cadre de référence analogue à celui des programmes bilatéraux;

e) Le rôle important que, de l'avis général, les capitaux internationaux privés, dont la croissance spectaculaire a apporté d'énormes avantages à un grand nombre de pays à économie de marché, jouent dans le développement; la nécessité, de plus en plus reconnue, de préserver les avantages de l'ouverture des marchés financiers tout en réduisant les risques financiers et humains de crises analogues à celle survenue récemment en Asie de l'Est; la prise de conscience du fait que la plupart des pays à faible revenu, en particulier en Afrique, ont un accès limité aux flux financiers privés;

f) Les progrès spectaculaires des technologies de l'information et de la communication, qui ouvrent de nouvelles perspectives politiques, économiques et sociales.

IV. Contexte institutionnel

17. Dans ce contexte, la Banque mondiale et l'ONU ont entrepris des réformes afin de mener une action plus efficace avec des ressources limitées.

18. Le vaste programme de réformes du Secrétaire général vise à donner à l'Organisation des Nations Unies les moyens qui lui permettront de relever les défis du nouveau millénaire et de saisir les chances qu'il offre. Le Secrétaire général a notamment établi une nouvelle structure de gestion pour l'ensemble de l'Organisation, regroupant les fonds et programmes, en quatre domaines qui relèvent d'un groupe de gestion de haut niveau et de quatre comités exécutifs; regroupé tous les départements qui s'occupent de développement en un seul Département des affaires économiques et sociales; rassemblé les fonds et programmes au sein du Groupe des Nations Unies pour le développement; nommé le coordonnateur résident en tant qu'unique représentant du Secrétaire général chargé de la coordination des activités de développement des Nations Unies au niveau des pays; établi le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement afin d'améliorer la coordination et la cohérence de la mobilisation des ressources; fait de la lutte contre la pauvreté une priorité absolue; et décidé que la question des droits de l'homme devait être considérée comme sous-tendant toutes les activités de l'ONU.

19. Le Pacte stratégique adopté par le Conseil d'administration de la Banque mondiale en 1997 réoriente les programmes de développement de la Banque, renforce ses priorités institutionnelles et met l'accent sur la rentabilité des activités sur le terrain et sur l'instauration d'un partenariat plus étroit entre les organisations qui s'occupent de développement. La Banque mondiale appuie les stratégies de développement des pays en favorisant la création d'une base macroéconomique saine et d'un contexte favorable aux investissements privés et à la croissance durable (tout en veillant à la protection de l'environnement), en mettant l'accent sur le développement humain et sur l'élimination de la pauvreté, et en tenant compte des caractéristiques des pays afin que ces derniers aient le contrôle des programmes qui les concernent et que toutes les parties prenantes soient bien représentées.

20. La décentralisation des pouvoirs et des décideurs constitue l'un des principaux aspects des réformes menées à l'ONU et à la Banque mondiale. Si l'ONU s'emploie depuis longtemps déjà à décentraliser ses activités de coopération pour le développement, les réformes entreprises dans plusieurs fonds et programmes auront pour effet d'aller encore plus loin. Pour sa part, la Banque mondiale s'est lancée dans une vaste réorganisation qui vise à accorder beaucoup plus de responsabilités aux missions de pays.

21. Le FMI continue de suivre l'évolution de la situation économique de ses membres, de prêter un appui financier dans le cadre de programmes de stabilisation et d'ajustement et d'offrir une assistance technique aux pays membres. Le Fonds considère la réforme comme un processus continu qui touche l'élaboration des politiques comme les questions d'organisation, et répond à l'évolution de la situation économique et financière mondiale et aux besoins de ses membres. L'adoption de nouveaux accords d'emprunt, l'émission de droits de tirages spéciaux, la mise en place d'un nouveau mécanisme de financement d'urgence, l'élaboration de normes de diffusion de données et la libéralisation des capitaux sont les principales initiatives à long terme menées par le FMI pour renforcer la surveillance et venir en aide aux pays.

22. Ces dernières années, le Fonds s'est attaché à tenir compte des préoccupations d'ordre social dans les politiques d'ajustement structurel et à accorder une priorité accrue à la bonne gestion des affaires publiques, à la contribution de la société civile au développement et à la protection de l'environnement. À cet égard, à l'issue d'une évaluation externe, il lui a été recommandé d'améliorer la facilité d'ajustement structurel renforcée et notamment d'étudier les répercussions sociales des programmes lors de leur élaboration; de prêter attention aux groupes vulnérables; de suivre systématiquement l'évolution des dépenses sociales; et, peut-être plus important encore, de veiller davantage à l'échelonnement des opérations lors de l'élaboration des programmes. Il a également été recommandé que l'ONU participe à l'évaluation des indicateurs sociaux et consacre davantage de ressources au secteur social.

23. Dans un monde en pleine mutation, il importe manifestement que les organisations concluent des partenariats qui tirent parti des atouts de chacune, tiennent compte de leurs buts et objectifs et se fondent sur les expériences réussies. Toutes les parties intéressées s'accordent à reconnaître que ce partenariat doit privilégier le renforcement des capacités afin que les pays puissent véritablement avoir le contrôle des programmes et que toutes les parties prenantes y participent.

24. Ce partenariat devrait également exploiter les atouts uniques qu'offrent ensemble l'Organisation des Nations Unies et les institutions de Bretton Woods, parmi lesquels :

- a) L'adhésion à des valeurs universelles et la volonté commune de promouvoir le multilatéralisme et le développement durable;
- b) Une capacité avérée de mobiliser la communauté internationale et les institutions politiques;

- c) Une connaissance approfondie des questions macroéconomiques, structurelles et financières mondiales;
- d) La capacité de mobilisation des ressources;
- e) Des capacités opérationnelles considérables au niveau des régions et des pays;
- f) Une expérience remarquable de la recherche et de l'analyse;
- g) Un important réseau de relations aux niveaux régional, international et sous-national;
- h) D'importants contacts avec la société civile.

V. Application des résultats des conférences des Nations Unies¹

25. La Banque mondiale participe activement aux conférences des Nations Unies. Elle prend part à leurs préparatifs comme à leurs travaux et, en tant que membre actif des équipes spéciales chargées du suivi des conférences, elle contribue à la réalisation de leurs objectifs sur le terrain. Une étude menée par la Banque mondiale a confirmé que la coopération dans le cadre des conférences avait des incidences positives sur ses activités et ses politiques.

26. La Banque apporte son concours aux préparatifs des conférences en contribuant à établir les principes théoriques de base, en examinant les documents, en accordant des subventions qui permettent aux pays en développement de participer, en finançant l'élaboration des documents d'orientation et en offrant un appui technique. Cette participation lui permet de mettre en évidence ses nouvelles priorités et orientations. Dans le cadre de ses activités de suivi, elle s'emploie à encourager les pays à élaborer des plans pour la réalisation des objectifs des conférences et a organisé des réseaux d'échange d'informations et des programmes de formation axés sur les grandes questions traitées lors des conférences.

27. Dans le cadre du resserrement de la collaboration entre le FMI et l'ONU en ce qui concerne le suivi de l'application des recommandations des grandes conférences mondiales, le FMI s'est fixé les priorités suivantes : mettre l'accent sur la nécessité d'accroître les dépenses publiques consacrées aux soins de santé primaires et à l'éducation de base; aider les pays membres à mettre en place des politiques macro-économiques appropriées qui permettent d'utiliser au mieux les ressources et favorisent le développement durable; tenter de recenser les dépenses non productives, y compris les dépenses militaires excessives; encourager la libéralisation des prix et des marchés, des taux de change et des échanges ainsi que la flexibilité du marché du travail et la réforme du secteur financier de manière à lever les obstacles à la création d'emplois et à la création de revenus; et aider les pays à élaborer des documents d'orientation générale qui couvrent tous ces aspects et, le cas échéant, fixent des objectifs pour les dépenses sociales et les indicateurs sociaux, notamment en ce qui concerne l'accès des femmes aux services.

28. Lors d'un atelier organisé à Turin à la fin de 1997 à l'intention des hauts responsables de l'ONU et des institutions de Bretton Woods, y compris de ceux en poste dans les bureaux de pays, et qui était consacré au suivi sur le terrain des conférences mondiales, les participants ont fait observer que tous les partenaires devraient continuer à contribuer au suivi des conférences, tout en respectant leurs mandats et spécificités. Il faudrait notamment se concentrer sur :

- a) La concertation, au niveau des pays, entre organisations et avec les autorités nationales sur l'application intersectorielle des programmes;

- b) La cohérence entre les différents programmes et activités du système des Nations Unies;
- c) L'adaptation des programmes mondiaux aux spécificités des pays;
- d) La participation de la société civile et des autres partenaires extérieurs;
- e) Le suivi des progrès réalisés et l'offre d'informations en retour;
- f) L'élaboration et la diffusion des meilleures pratiques;
- g) L'intensification des échanges d'informations et de la collaboration entre les institutions de Bretton Woods et le système des coordonnateurs résidents, y compris par l'échange régulier de données sur les cadres analytiques, les modèles et les indicateurs.

29. Etant donné le champ d'application restreint du présent examen, il n'est pas possible de procéder à une évaluation exhaustive de la coopération entre l'ONU et les institutions de Bretton Woods en ce qui concerne le suivi de toutes les conférences des Nations Unies. Les exemples ci-après donnent une bonne idée de la question.

30. L'Initiative pour les vaccins de l'enfance, lancée après le Sommet mondial pour les enfants² en 1990, réunit la Banque mondiale, l'Organisation mondiale de la santé (OMS), le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et la Fondation Rockefeller. Son objectif est de tirer profit des nouvelles technologies pour faire progresser la vaccination des enfants.

31. L'Initiative micronutriments, également lancée après le Sommet, a joué un rôle essentiel dans la lutte contre la malnutrition due à la carence en micronutriments. Elle fait intervenir la Banque mondiale, le PNUD, l'UNICEF, l'Agence canadienne de développement international (ACDI) et le Centre de recherches pour le développement international (CRDI). On peut citer les exemples de coopération suivants :

- a) En Argentine, l'UNICEF a élaboré un projet consacré à la santé et à la nutrition qui sera financé par la Banque mondiale;
- b) La Banque, l'UNICEF et l'Organisation panaméricaine de la santé se sont joints aux organisations bilatérales d'assistance des États-Unis et du Canada et à l'industrie latino-américaine de la farine pour financer une initiative régionale visant à enrichir le maïs et le blé en fer;
- c) L'UNICEF et la Banque mondiale ont collaboré à l'élaboration de programmes d'action nationaux dans un certain nombre de pays africains;
- d) La Banque mondiale, l'UNICEF et le Programme alimentaire mondial ont collaboré à l'élaboration du programme intégré pour la survie et le développement des enfants en Inde, l'un des plus importants au monde.

32. Les institutions de Bretton Woods et l'ONU collaborent étroitement au suivi de la Conférence de 1992 sur l'environnement et le développement³ et à la mobilisation des ressources pour Action 21⁴. Le FMI et la Banque mondiale sont membres du Comité interinstitutions du développement durable et lui apportent leur contribution. Le personnel du FMI fournit des informations de base sur les questions d'environnement afin de préparer les concertations avec les autorités nationales, aide les pays membres à concevoir des politiques macro-économiques et structurelles adaptées qui favorisent le développement durable, et continue, par le biais d'études et de séminaires, à approfondir sa compréhension des relations entre les politiques macro-économiques et l'environnement.

33. Après la Conférence, la Banque mondiale a entrepris de renforcer ses capacités internes en matière d'environnement. Elle a créé le poste de vice-président pour l'environnement et

le développement durable, qui est chargé des questions sociales, du développement rural, de l'eau, de l'urbanisation et de l'agriculture, dans le cadre plus large de l'environnement. De nouveaux mécanismes d'évaluation des projets d'environnement ont été mis en place. En 1996, le Vice-Président s'est vu confier en plus la responsabilité de la création de réseaux de développement rural, social et environnemental à l'échelle de la Banque. Celle-ci emploie aujourd'hui 300 spécialistes des questions d'environnement et des questions sociales.

34. La Banque et le PNUD, pour leur part, ont lancé une initiative de grande envergure visant à trouver une solution aux problèmes communs à tous les pays en développement en matière de gestion des ressources en eau et de planification urbaine. Cette initiative a vu le jour grâce aux efforts concertés de la Banque, de l'ONU et du PNUD. Par ailleurs, la Banque, le PNUD, le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) collaborent pour aider quelque 30 pays en développement à éliminer les substances qui appauvrissent la couche d'ozone, dans le cadre d'un programme financé par le fonds multilatéral créé au titre du Protocole de Montréal.

35. Le Fonds pour l'environnement mondial (FER), restructuré à la suite de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, est un mécanisme novateur et efficace mis en place pour appuyer le règlement des problèmes mondiaux d'environnement. On pourrait éventuellement s'en inspirer pour la coopération future. Il aide les pays en développement à mener à bien des projets qui ont des retombées positives sur l'environnement. Il est administré par trois agents d'exécution qui jouent chacun un rôle spécifique. Le PNUD est le principal responsable de l'élaboration et de la gestion des programmes de renforcement des capacités et des projets d'assistance technique et administre le programme de micro financements. Le PNUE, chargé de favoriser le développement de l'analyse scientifique et technique, administre le groupe consultatif scientifique et technique et organise des évaluations mondiales et régionales. La Banque mondiale élabore et appuie les projets d'investissement et gère le fonds d'affectation spéciale. La structure administrative du FER conjugue des éléments du système des Nations Unies et des institutions de Bretton Woods.

36. Sous l'égide du Haut Commissaire aux droits de l'homme, les chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies et des institutions de Bretton Woods ont tenu, sous les auspices du CAC, une série de consultations sur l'application de la Déclaration et du Programme d'action de Vienne, adoptés lors de la Conférence mondiale sur les droits de l'homme en 1993⁵.

37. S'agissant de la promotion des droits de l'homme, la Banque s'est employée à créer des conditions favorables au développement économique et social qui permettent aux individus d'exercer leurs droits fondamentaux. À cet effet, elle a mis en place des stratégies de gestion des affaires publiques et de lutte contre la corruption qui répondent à sa volonté de favoriser le développement et de faciliter la création de cadres juridiques et institutionnels garantissant la transparence, la prévisibilité et la compétence de la conduite des affaires publiques et la gestion du développement économique. On peut citer comme exemple de collaboration entre la Banque, le PNUD et l'OIT le programme de renforcement des capacités des centres de formation en Afrique.

38. La Conférence internationale sur la population et le développement, organisée en 1994, a conduit à un resserrement de la coopération. Ainsi, l'équipe spéciale interorganisations chargée de l'application du Programme d'action⁶ a fait appel aux compétences de la Banque mondiale et d'un certain nombre d'organismes des Nations Unies. Elle a été remplacée par l'Équipe spéciale sur les services sociaux de base pour tous, qui a un rôle plus large. Par ailleurs, la Banque mondiale, le PNUD, le FNUAP, l'UNICEF, l'OMS et les banques régionales de développement ont uni leurs efforts pour donner aux pays les moyens de lutter

contre la mortalité et l'invalidité maternelles. L'Équipe spéciale comme ce programme de renforcement des capacités ont favorisé la coordination du suivi au niveau des pays dans le cadre du système des coordonnateurs résidents.

39. La Banque mondiale a mobilisé des ressources pour la mise en oeuvre du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement, et notamment pour l'éducation des filles. Depuis 1994, elle a consacré plus de 1 milliard de dollars à la santé en matière de reproduction. Par ailleurs, elle a collaboré avec des pays emprunteurs et donateurs aux niveaux mondial, régional et national pour mettre en oeuvre les résultats de la Conférence, en mettant l'accent sur la santé en matière de reproduction et le développement humain.

40. Pour sa part, le FMI contribue à l'application du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement en procédant à des analyses des dépenses publiques, le but étant de réduire les dépenses non productives afin de dégager des ressources pour faire des investissements de base dans le secteur social et les infrastructures. Ces dernières années, le FMI a intensifié son action dans ce domaine, notamment en organisant des discussions au sein du Conseil d'administration sur les dépenses non productives et en examinant, en collaboration avec la Banque mondiale, les politiques adoptées par les pays en matière de dépenses publiques. En outre, les programmes du FMI accordent plus de place que jamais aux services de santé et à l'éducation.

41. Les participants au Sommet mondial pour le développement social⁷ de 1995 ont non seulement recommandé de renforcer la coordination mais ont aussi formulé des recommandations spécifiques à l'intention de la Banque mondiale et du FMI. Le suivi du Sommet était une des grandes questions à l'ordre du jour du Comité du développement en octobre 1995. Dans le domaine social en général, la Banque mondiale favorise le développement communautaire, renforce les capacités autochtones, organise des consultations et des échanges d'informations avec de nouveaux partenaires. Au cours des 18 derniers mois, elle a collaboré à l'élaboration d'une vingtaine de stratégies d'assistance aux pays.

42. La Banque coopère aussi avec les organismes des Nations Unies à la collecte de données dans le domaine social et au suivi et à l'application de la Déclaration et du Programme d'action de Copenhague⁸. Elle collabore notamment avec le PNUD et l'UNICEF dans le cadre de la lutte contre la pauvreté. Le FMI et l'OIT ont examiné les décisions prises au Sommet mondial pour le développement social dans le cadre du renforcement de leur coopération, l'objectif étant de permettre au personnel du FMI de mieux appréhender les questions relatives au marché du travail et à la protection sociale et au personnel de l'OIT d'intégrer l'approche du FMI en matière de politique macroéconomique au niveau des pays dans leurs propres travaux.

43. Les institutions de Bretton Woods sont des membres actifs du Comité interinstitutions sur les femmes et l'égalité entre les sexes, créé par le CAC en 1996 pour assurer l'application des recommandations sur l'égalité entre les sexes émanant des dernières conférences internationales ainsi que du Programme d'action de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes (1995)⁹.

44. La Banque mondiale participe à la réalisation des objectifs de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes en lançant une nouvelle initiative de coopération avec les donateurs et les ONG en vue de financer des micro-entreprises par le biais du Groupe consultatif d'aide aux plus pauvres, en élaborant des plans d'action régionaux, en créant des groupes de coordination régionaux, en publiant un rapport annuel sur l'application des politiques d'égalité entre les sexes, en suivant la réalisation des nouveaux objectifs en matière

d'éducation des filles et en contribuant à financer la mise en oeuvre de programmes novateurs d'alphabétisation des femmes.

45. Dans le cadre du suivi de la Conférence Habitat II¹⁰, tenue en 1996, la Banque mondiale élabore actuellement une stratégie de développement urbain et de gestion locale, qui repose notamment sur une analyse des indicateurs urbains, réalisée en collaboration étroite avec le Centre des Nations Unies pour les établissements humains (CNUEH). La Banque s'emploie également, dans le cadre du programme de gestion urbaine élaboré avec le CNUEH et le PNUD, à élargir le processus de consultations en procédant à une analyse intersectorielle qui permet d'avoir une vision d'ensemble des problèmes urbains. En outre, la Banque et Habitat oeuvrent ensemble à l'établissement d'une base de données des indicateurs relatifs au logement.

46. Dans le cadre du suivi du Sommet mondial de l'alimentation¹¹, organisé en 1996, la Banque mondiale a intensifié sa collaboration avec le Fonds international de développement agricole (FIDA) et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO). Ainsi, ils ont conclu en 1997 un accord de coopération dans le cadre d'activités de projet. On peut aussi citer comme exemple l'élaboration, en collaboration avec le PAM, d'un programme communautaire pour la sécurité alimentaire en Afrique, qui vise essentiellement à permettre aux femmes et aux enfants d'avoir une alimentation suffisante à des moments essentiels de leur vie, tout en favorisant l'offre de services de santé, d'éducation et de planification familiale. En outre, la Banque a organisé, en coopération avec le Fonds d'équipement des Nations Unies, des consultations techniques sur la décentralisation rurale. Par la suite, elle a inclus dans son Pacte stratégique un plan d'action pour le développement rural, présenté lors du Sommet comme un appel à la revitalisation du secteur rural, et qui contribuera de manière essentielle à la promotion du développement durable.

47. Le système des Nations Unies et les institutions de Bretton Woods estiment que, pour garantir la réalisation des objectifs des conférences, il faut garder à l'esprit les principes suivants : la communauté des donateurs doit hiérarchiser ses objectifs dans le cadre de plans de pays; les pays doivent prendre des mesures nationales dont la mise en oeuvre peut être appuyée par les donateurs mais ne doit pas dépendre d'eux; la coopération sur des questions spécifiques doit être une priorité; un suivi constant s'impose pour que les plans d'action ne soient pas en contradiction avec les plans nationaux déjà en place ou ne fassent double emploi; et les ONG, le secteur privé et la société civile dans son ensemble doivent participer à l'application des plans d'action pour en garantir la viabilité.

VI. Collecte et diffusion des données, des analyses et des rapports

48. La collaboration entre le système des Nations Unies et les institutions de Bretton Woods dans le domaine des statistiques est prescrite par les accords sur les relations de travail. Elle existe depuis longtemps et ne cesse d'être mise au point et perfectionnée, souvent par l'intermédiaire du Comité administratif de coordination (CAC).

49. Le FMI a pris une part active aux travaux de la Commission de statistique, des commissions régionales, du Groupe de travail sur les programmes internationaux de statistique et la coordination de l'ONU et du Sous-Comité des activités statistiques du CAC. En 1995, le FMI a présidé le Groupe de travail intersecrétariats sur la comptabilité nationale. Il préside aussi l'Équipe spéciale interorganisations des statistiques des finances et le Groupe directeur pour la coordination de l'assistance technique aux pays de l'ex-Union soviétique. Il communique de façon régulière des informations précises à l'ONU sur ses propres travaux statistiques tels que ceux de son Comité des statistiques de la balance des paiements, du

Groupe d'experts des statistiques monétaires et financières et sur les normes de diffusion des données.

50. L'adoption universelle du nouveau Système de comptabilité nationale (SNC) en 1993 a été l'événement marquant d'une décennie de coopération substantielle entre le FMI, l'ONU, la Banque mondiale, la Commission européenne et l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE).

51. La Division de statistique du Secrétariat de l'ONU et le Fonds ont également joint leurs efforts pour améliorer l'efficacité de la collecte et de la diffusion des données internationales, et pour réduire la charge que la préparation des rapports impose aux pays. Par exemple, les progrès réalisés en matière d'harmonisation des données concernant la totalité des importations et exportations ont débouché sur un accord en vertu duquel le FMI sera le principal collecteur des données en question dans les pays dont il s'occupe, ce qui a entraîné des économies considérables pour les organismes des Nations Unies concernés.

52. La Banque mondiale, le Département des affaires économiques et sociales, le Secrétariat de l'ONU et le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) sont membres du Sous-Comité des estimations et projections démographiques du CAC qui coordonne toutes les estimations et projections démographiques du système des Nations Unies. La charge de travail est partagée de manière efficace. Par exemple, la Division de la population du Département des affaires économiques et sociales est la source principale des prévisions démographiques et des statistiques de l'état civil, tandis que la Banque mondiale fournit des données sur l'impact socioéconomique et démographique du sida. La Banque travaille également en étroite collaboration avec la Division de statistique afin de mettre en application le Système de comptabilité nationale, le Système de comptabilité économique et environnementale intégré et le Programme de comparaison internationale.

53. L'Université des Nations Unies échange des données avec les institutions de Bretton Woods à des fins de recherche et d'analyse des politiques, et travaille avec elles sur différentes phases d'exécution de projets. Le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et la Banque mondiale préparent notamment des directives de gestion de l'environnement et mettent au point des indicateurs de la qualité de la terre. Parallèlement, les institutions de Bretton Woods et les organes des Nations Unies affichent une quantité croissante de données sur Internet et sur le World Wide Web.

54. Pour ce qui est d'un système de données commun de suivi de la mortalité postinfantile et maternelle, la Banque mondiale a recours aux indicateurs publiés par l'UNICEF et l'OMS. En vertu des directives opérationnelles de la Banque mondiale, le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans et le taux de mortalité maternelle, tous deux considérés comme étant des «indicateurs prioritaires de la pauvreté», doivent être inclus dans les rapports économiques de pays de la Banque. Cette dernière a également commencé à intégrer un système de surveillance des résultats et des indicateurs de santé en matière de reproduction dans l'élaboration et l'exécution de plusieurs projets actuellement en cours de préparation. Chacun sait qu'il est difficile d'évaluer la mortalité maternelle et celle des enfants de moins de 5 ans, et la Banque encourage les initiatives prises par l'UNICEF et l'OMS pour améliorer les données, notamment l'utilisation des estimations par modèle de la mortalité maternelle.

55. Il faut aussi prendre note de la coopération statistique à l'échelon régional et national. Le FMI et la Commission économique pour l'Europe (CEE) présentent des programmes de travail statistiques dans le cadre de la Conférence des statisticiens européens, et la Banque et le FMI se sont joints à la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) et à la Banque asiatique de développement (BAsD) pour organiser un séminaire

de haut niveau intitulé «Administrer les flux de capitaux» qui se déroulera à Bangkok à la mi-1998.

56. Au niveau des pays, des associations de statistique se constituent dans les domaines techniques, opérationnels, politiques et pour des projets précis; elles traitent du renforcement des capacités, de la diffusion des données et de la recherche. Les organes des Nations Unies et les institutions de Bretton Woods estiment qu'il faut mettre davantage l'accent sur le renforcement des capacités nationales en matière de collecte et d'analyse de données.

57. C'est dans les situations d'urgence et postconflituelles que se fait particulièrement ressentir le besoin de bases de données compatibles et accessibles. Il faut mettre au point un système global à plusieurs échelons : à l'intérieur d'un pays sous la direction du coordonnateur résident; entre le bureau du coordonnateur résident et le Siège de l'ONU; entre les divers sièges, et avec les institutions de Bretton Woods. Les données économiques fournies par ces dernières sur l'état de la crise, sur les besoins nécessaires au redressement et sur le renforcement des capacités sont particulièrement importantes pour la planification, le financement et la mise en oeuvre des stratégies de redressement.

58. Dans le domaine de l'analyse, l'Équipe spéciale interinstitutions sur les conditions favorables au développement économique et social a déclaré, dans un récent rapport accepté par le CAC, qu'il serait bon, dans un premier temps, de renforcer l'initiative déjà mise en chantier par la Division de statistique à l'intérieur du Département des affaires économiques et sociales pour faire l'inventaire des indicateurs établis par le système des Nations Unies sur la base d'une bonne participation interinstitutions. Par ailleurs, il faudrait donner la priorité aux efforts communs de l'Organisation de coopération et de développement économiques et de son Comité d'aide au développement (CAD), du système des Nations Unies et de la Banque mondiale en vue de mettre au point des indicateurs de base servant à évaluer les progrès réalisés en matière de développement.

59. Actuellement, la Banque mondiale est en train de mettre sur pied un réseau de données et de connaissances sur satellite de 40 millions de dollars, système qu'elle estime être une étape majeure dans son évolution en tant qu'organisation à l'avant-garde de la technologie. La Banque mondiale considère également que ce système permettra de réduire l'écart entre les connaissances des nations les plus riches et celles des nations les plus pauvres. Nombreux et divers seront les bénéficiaires – Nations Unies, gouvernements, société civile – de ce système qui inclura une «université virtuelle» avec des classes interactives accessibles partout dans le monde.

60. Ce réseau mondial des connaissances présente une chance unique de coopération entre le système des Nations Unies et les institutions de Bretton Woods. Il apparaît clairement que l'expérience et les données du système des Nations Unies, notamment aux échelons national et infranational, ne pourront qu'accroître la somme des connaissances. En novembre 1997, le Président de la Banque mondiale a encouragé les organes et organismes des Nations Unies à recourir au réseau; le Groupe des Nations Unies pour le développement mène actuellement des consultations sur l'étendue et le contenu des partenariats potentiels. On pourrait inclure dans les activités de coopération des programmes de formation du personnel ayant en commun des éléments et des sujets d'étude pour les représentants des gouvernements et les interlocuteurs de la société civile.

61. Bien qu'il existe de nombreux exemples d'activités conjointes de formation du personnel menées par la Banque mondiale en collaboration avec divers organes des Nations Unies, il serait bon d'envisager une coopération accrue. Il serait possible, par exemple, d'étudier la façon dont l'École des cadres des Nations Unies à Turin et l'Institut de développement économique de la Banque mondiale pourraient entreprendre de concert des

activités de formation d'intérêt mutuel. Certains cadres de l'Organisation des Nations Unies ont déjà participé au programme de formation des cadres de la Banque mondiale. Il serait utile de procéder à une évaluation de cette expérience pour savoir si elle peut être étendue à un plus grand nombre de cadres du système des Nations Unies.

VII. Transition des secours d'urgence au redressement économique et au développement

62. Le système des Nations Unies, quand il oriente les dispositifs d'intervention de la communauté internationale face à des crises politiques et facilite la reprise, doit proposer une stratégie cohérente et assurer une division efficace du travail entre tous les partenaires du système des Nations Unies, notamment les institutions de Bretton Woods et l'ensemble de la communauté des donateurs. La transition de la guerre à la paix est un processus complexe et délicat, il n'est pas linéaire. L'assistance humanitaire doit se poursuivre pendant la durée d'un conflit, et c'est avant même qu'il ne se termine qu'il faut planifier la reprise et le développement. Pour que la stratégie du système des Nations Unies en vue de consolider la paix porte ses fruits, elle doit être liée aux activités politiques et humanitaires, et tenir compte des questions relatives aux droits de l'homme et au développement. Elle ne peut pas non plus se laisser distraire par des luttes d'influence ou par des interprétations trop rigides des missions. Elle doit être basée sur une bonne compréhension du contexte de la crise et être guidée par les principes énoncés dans la Charte des Nations Unies, la Déclaration universelle des droits de l'homme et les préceptes du droit international humanitaire.

63. À sa première session ordinaire en 1996, le CAC est convenu des principes fondamentaux d'un cadre de travail stratégique pour mettre en place des mesures de redressement face à la crise. Les membres du CAC ont estimé que, pour que le cadre de travail soit efficace, il fallait s'assurer de la participation des pouvoirs publics et des institutions du secteur humanitaire et du développement sur le terrain. Ils ont souligné l'importance des partenariats : les dispositions prises par la communauté internationale face aux crises devraient d'un côté inclure de manière croissante la participation des donateurs bilatéraux et multilatéraux et des organisations non gouvernementales internationales, et par ailleurs, promouvoir des approches plus participatives afin d'assurer la maîtrise par les populations concernées des processus d'harmonisation et de reprise économique.

64. Le CAC a souligné que le cadre stratégique commun devrait être mis au point avec l'appui de toutes les organisations intéressées du système des Nations Unies. Il a avalisé les traits généraux du cadre en se concentrant sur trois éléments principaux : l'analyse du contexte à l'échelon du pays, la définition de paramètres politiques et l'établissement de priorités pour ce qui est des mesures à prendre. La mise en oeuvre devrait se faire par l'intermédiaire des mécanismes existants, tels les dispositions prises en matière de coordonnateur résident chargé des affaires humanitaires, les bilans communs de pays, les notes de stratégie de pays, le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement et les instruments des institutions de Bretton Woods. Elle devrait également compter sur les mécanismes existants de mobilisation des ressources.

65. Les membres du CAC ont estimé que pour que le cadre stratégique soit efficace, il fallait, dans chaque cas, déterminer clairement à qui incombait la responsabilité de la direction, et définir la division du travail entre les fonds, les programmes et les institutions, et entre le siège et les organes et organismes sur le terrain.

66. La coopération dans les situations d'urgence et postconflituelles est considérée comme étant très importante. En 1996, il y a eu 10 grandes situations de crise complexes, et le système

des Nations Unies a mobilisé 1,6 milliard de dollars, dont 800 millions ont été fournis par le Programme alimentaire mondial.

67. Ces derniers temps, la coopération entre les organismes des Nations Unies et les institutions de Bretton Woods s'est considérablement intensifiée. Alors que les institutions de Bretton Woods interviennent depuis longtemps à la suite de crises, le rôle plus large de la Banque mondiale et sa plus grande flexibilité ouvrent de nouveaux horizons à la coopération.

68. Durant la phase de consolidation de la paix et des opérations humanitaires d'urgence, les organismes des Nations Unies et autres organisations intéressées, de concert avec les institutions de Bretton Woods, devraient s'efforcer d'élaborer une stratégie commune pour la reconstruction et le développement, même si les fonctions du gouvernement central n'ont pas repris normalement. Une telle stratégie pourrait pousser les divers partenaires à appuyer l'assistance humanitaire, le redressement économique, la démocratisation et la réconciliation nationale. Le schéma stratégique en Afghanistan constitue la première tentative menée conjointement par le système des Nations Unies et la Banque mondiale.

69. Les récentes opérations menées par la Banque mondiale indiquent que la reconstruction postconflictuelle de l'infrastructure matérielle doit s'accompagner de la promotion de l'ajustement et de la reprise économique, de l'amélioration des relations sociales et du renforcement des capacités nationales. La coopération en vue de la reprise postconflictuelle doit commencer tôt, notamment quand les gouvernements concernés n'ont pas encore accès aux prêts ou aux crédits de la Banque mondiale. La Banque rappelle avec force qu'à l'avenir, les prêts doivent être accordés également pour des activités non traditionnelles telles que le déminage, la démobilisation et la réinsertion des populations déplacées. Par exemple, la question des mines antipersonnel est un des quatre domaines d'intérêt du Groupe de travail conjoint de la Banque mondiale et de l'UNICEF sur les situations postconflictuelles.

70. Actuellement, la Banque mondiale suit cinq phases de reconstruction postconflictuelle : a) mission de surveillance dans les pays où la Banque n'est pas encore active; b) préparation en vue d'un appui de transition; c) activités initiales de reconstruction, si la situation le permet; d) reconstruction postconflictuelle dans le cadre des procédures d'urgence; e) reprise des opérations normales.

71. Par ailleurs, la Banque a récemment mis en place une unité postconflictuelle qui fait fonction de centre de coordination interne dont la fonction est de collaborer avec le système des Nations Unies et autres partenaires afin d'accélérer l'apprentissage interne et le renforcement des connaissances, d'élaborer une politique de reconstruction et de fournir un appui opérationnel au personnel de la Banque et aux gouvernements.

72. Le FMI, quant à lui, souligne l'importance de la coordination dans les situations postconflictuelles entre les institutions de Bretton Woods, les organismes des Nations Unies, les banques régionales, les donateurs bilatéraux et les créanciers. Le Conseil d'administration du FMI a élargi son aide d'urgence pour y inclure les situations postconflictuelles, en conséquence de quoi le Fonds a collaboré plus étroitement à la reconstruction des capacités fiscales et monétaires, de statistique et de change en Angola, en Bosnie-Herzégovine, au Cambodge, en Haïti et ailleurs. Le Fonds est foncièrement attaché à la coordination sous l'égide, sauf stipulation contraire, du coordonnateur résident du système des Nations Unies. Il estime que la coordination globale dans des situations postconflictuelles serait facilitée par une préparation initiale, si possible, de documents-cadres afin d'organiser l'assistance technique et l'appui financier.

73. Ces nouvelles approches rendent d'autant plus nécessaire une très étroite collaboration. La Banque mondiale, par exemple, cherche à prendre des contacts préliminaires dans des

situations postconflituelles avec le PNUD, l'UNICEF, le Haut Commissariat des Nations Unies les réfugiés (HCR) et le Comité international de la Croix-Rouge. La Banque souligne que, dans toute situation postconflituelle, les rôles des institutions internationales participantes doivent être rapidement définis, un dialogue continu doit être ouvert avec les partenaires potentiels sur le terrain, et il faut s'entendre rapidement sur le rôle essentiel de coordination du coordonnateur résident ou parfois du représentant d'un autre organisme. Le Fonds a également insisté sur la coopération avec les organisations non gouvernementales opérationnelles.

74. Lorsque sont définis les rôles de toutes les institutions participantes, la complémentarité devrait faire l'objet d'une attention particulière. En Somalie, par exemple, la Banque mondiale a dégagé 10 millions de dollars pour remettre à niveau l'infrastructure des transports, ce qui a facilité les efforts déployés par le Programme alimentaire mondial pour acheminer des fournitures humanitaires et a évité des ponts aériens coûteux.

75. Un domaine important de la coopération a trait à la prévention des situations d'urgence ou de crise. La collaboration active du système des Nations Unies et des institutions de Bretton Woods est nécessaire pour déterminer les vulnérabilités humaines aux macrochocs et pour tenter de protéger les indicateurs du développement humain. Il faudrait accroître la coopération en matière d'évaluation des risques, d'alerte rapide et de limitation des dommages.

76. Les organes et organismes des Nations Unies et la Banque mondiale sont convenus qu'une coordination de l'aide et des stratégies pluridonateurs cohérentes sont essentielles aux appels de fonds et à la maximalisation des capacités des différents donateurs et institutions. La Banque a joué un rôle actif dans le Groupe de travail pour les secours d'urgence en Angola (nommé conjointement par le Secrétaire général, le Président de la Banque mondiale et le Directeur général du FMI) et dans la région des Grands Lacs; elle a favorisé l'établissement de fonds d'affectation spéciale en Cisjordanie (Rive occidentale) et Gaza, et en Bosnie-Herzégovine.

77. À l'échelon du siège, un des mécanismes clefs de la coordination interorganisations dans les pays en crise est le Comité permanent interorganisations que préside le Coordonnateur des secours d'urgence. Le Comité inclut tous les organismes associés du système des Nations Unies engagés dans des opérations complexes de secours d'urgence, la Croix-Rouge et les représentants des organisations non gouvernementales. Les institutions de Bretton Woods n'ont pas été, jusqu'à présent, directement associées aux travaux du Comité.

VIII. Coopération en matière d'assistance technique sur le terrain

78. Bien que sensiblement distincts, les missions et programmes d'assistance technique de la Banque mondiale et des Nations Unies présentent de multiples points de convergence. D'importantes mesures ont d'ailleurs été prises pour renforcer la coopération à tous les niveaux, notamment en matière d'analyse des politiques et de concertation, de recherche et de planification, de sélection des programmes, de bilans communs de pays, de suivi, d'évaluation et de diffusion des informations.

79. Les institutions de Bretton Woods et le système des Nations Unies entretiennent ainsi une collaboration étroite en matière d'assistance technique dans de nombreux pays. Depuis longtemps, la Banque mondiale et le FMI exécutent ou cofinancent des projets financés par le PNUD et vice-versa, en mettant à profit les atouts des uns et des autres. L'assistance technique des institutions de Bretton Woods s'est développée, pour le FMI dans les domaines fiscal, monétaire et statistique et pour la Banque dans le domaine de la gestion du secteur

public. Des démarches nouvelles et novatrices associent la Banque et le système des Nations Unies dans l'élaboration de projets et la promotion de certains secteurs spécifiques tels que l'éducation des filles et la supervision des équipements du secteur social.

80. Comme indiqué plus haut, la Banque mondiale décentralise de manière toujours croissante la gestion de son assistance technique, et ce grâce à l'extension de son réseau de bureaux de pays. Alliée à cette expansion sur le terrain, la rationalisation des mécanismes de coordination interorganisations devrait permettre de créer un effet de synergie et d'écarter les risques de double emploi. Un dialogue a déjà été entamé entre la Banque et le Groupe des Nations Unies pour le développement qui ont tenu une première réunion exploratoire début 1998 et doivent poursuivre les consultations, notamment en vue d'instaurer des liens directs entre les cinq réseaux de la Banque et le Groupe des Nations Unies pour le développement.

81. La définition du rôle du système des coordonnateurs résidents a enregistré quelques progrès. Comme le préconisait le Conseil en 1995, le coordonnateur résident et les équipes de pays – dont le personnel des institutions de Bretton Woods – ont constitué, en collaboration avec les gouvernements, des groupes thématiques sur les questions multisectorielles. Mais, comme le révèle le rapport de l'Équipe spéciale interorganisations pour la promotion de conditions favorables au développement économique et social, si les organisations s'entendent globalement sur les conditions nécessaires à un développement économique et social optimal, des divergences apparaissent néanmoins à l'heure de préciser l'importance, la portée et l'application de ces facteurs – un état de choses qui témoigne de la diversité des philosophies et des missions des différentes institutions, ainsi que de la situation propre à chaque pays.

82. Dans certains cas, il y aurait lieu de faire participer davantage les hauts fonctionnaires de la Banque mondiale, du FMI et des Nations Unies aux réunions organisées par chacune de ces trois entités. Le FMI estime pour sa part qu'en rationalisant et en simplifiant les procédures d'assistance technique, en précisant aussi en temps voulu l'importance et la durée des programmes d'assistance technique envisagés, on pourrait relever le niveau d'efficacité des interventions, tout en servant mieux les intérêts des pays concernés.

83. En matière de planification stratégique, le Groupe des Nations Unies pour le développement élabore actuellement le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement qui devrait permettre d'apporter des réponses plus cohérentes aux besoins de développement des pays. Comme convenu lors de la rencontre entre le Groupe des Nations Unies pour le développement et le Président de la Banque mondiale, fin 1997, un projet pilote a été mis sur pied dans le but d'instituer une interface réelle entre le Plan-cadre des Nations Unies et la Stratégie d'aide-pays de la Banque. Dans deux pays pilotes – le Viet Nam et le Mali – l'équipe de pays des Nations Unies et la Banque mondiale participeront activement au processus de programmation de l'une et l'autre institution en s'efforçant d'en améliorer la qualité.

84. Il conviendrait aussi d'étudier de manière plus approfondie le lien entre le Plan-cadre des Nations Unies et le document-cadre de politique économique établi par le FMI et les gouvernements concernés. La Banque et le Groupe des Nations Unies pour le développement ont engagé des discussions en vue d'instaurer une collaboration étroite dans le domaine de la formulation des programmes d'investissements sectoriels de la Banque.

85. En procédant à une analyse approfondie des relations qui s'instaurent dans le domaine de l'assistance technique, l'Équipe spéciale du CAC a relevé que la coordination renforçait l'efficacité des interventions dans les pays dans la mesure où elle permettait d'éviter le double emploi et de combler les lacunes, d'économiser des ressources humaines et financières, de potentialiser les efforts et de limiter les risques de confusion et de conflits. L'Équipe spéciale a également déclaré qu'il y avait lieu d'encourager une saine diversité d'opinions au sein du

système des Nations Unies, notamment en ce qui concerne certains éléments du cadre macroéconomique et social.

86. Cela étant, l'Équipe spéciale a souligné que la coordination comportait également des coûts souvent élevés occasionnés par le temps consacré aux réunions, au traitement des dossiers et à la nécessité de se conformer aux impératifs de coordination édictés par les sièges des organisations. Une meilleure coordination pourrait se traduire en fait par des réunions moins nombreuses et mieux ciblées. La coordination «stratégique», que l'Équipe spéciale a définie comme étant un programme d'action unitaire exécuté conjointement pour un pays, devrait être abordée avec précaution et ne pourrait sans doute être menée à bien que moyennant la volonté claire et réaffirmée des chefs des institutions au niveau des sièges.

IX. Quelques domaines économiques et sociaux importants

87. Il faut à nouveau souligner que les exemples ci-après sont donnés à titre d'illustration et ne constituent en aucune façon une liste exhaustive des domaines de coopération actuels.

1. VIH/sida

88. La Banque, le PNUD et l'OMS sont membres à la fois du Groupe spécial pour la coordination de la lutte contre le VIH/sida et du Groupe consultatif interinstitutions pour le VIH/sida qui a été le principal organe de coordination dans ce domaine, à l'échelle du système des Nations Unies. La Banque, l'UNICEF, le PNUD, le FNUAP, l'OMS et l'UNESCO cofinancent le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA) (voir par. 13). L'un des objectifs consiste à veiller à ce que les considérations liées au VIH/sida soient prises en ligne de compte dans les activités que mènent les organisations coparrainantes aux plans national, régional et mondial.

89. La Banque et le programme ONUSIDA continuent de recommander que l'on donne davantage de relief à la lutte contre le VIH/sida. Faisant suite à des consultations entre les deux organisations, la Banque procède désormais à une vérification des répercussions possibles de chaque projet de développement envisagé sur les niveaux du VIH, tout comme elle le fait pour les répercussions sur l'environnement.

90. Début 1998, la Banque et le programme ONUSIDA ont coparrainé une réunion sur les incidences démographiques de l'épidémie du sida dans plusieurs pays d'Afrique subsaharienne. En 1997, la Banque, le programme ONUSIDA et la Communauté européenne ont collaboré à l'établissement d'un rapport de la Banque mondiale sur les politiques de développement intitulé «La lutte contre le sida», qui invitait instamment les gouvernements à agir sans retard et avec détermination.

91. À l'échelon régional, en Afrique de l'Ouest, en Asie du Sud-Est et en Amérique latine, la Banque et le programme ONUSIDA mettent en oeuvre d'importants projets de coopération qui portent essentiellement sur des questions transfrontières telles que la migration, les technologies de l'information et, dans le cas de l'Amérique latine, sur l'évaluation des répercussions économiques du sida, avec l'intervention du secteur privé.

92. La coopération se développe à l'échelon des pays. Par exemple en Inde, la Banque et le programme ONUSIDA, en collaboration étroite avec d'autres organismes qui parrainent le programme ONUSIDA, ont assisté le Gouvernement dans la lutte contre l'épidémie ainsi que dans la conception et la mise en oeuvre d'un nouveau prêt de la Banque. En Argentine, un nouveau prêt de la Banque destiné à financer la lutte contre le sida bénéficie d'un apport

technique important de la part du programme ONUSIDA, et les deux organisations ont par ailleurs étroitement collaboré en vue de l'organisation d'un important séminaire sur le VIH/sida destiné aux fonctionnaires de l'État et aux responsables de l'Église.

2. Afrique

93. La coopération engagée par les institutions de Bretton Woods et les Nations Unies pour soutenir le développement en Afrique s'illustre par des exemples tels que l'étude conjointe de la Banque et du Programme alimentaire mondial sur les moyens de soutenir le plus efficacement possible la sécurité alimentaire, et l'Initiative pour le renforcement des capacités en Afrique (IRCA) qui a mobilisé les efforts du PNUD, de la Banque mondiale et de la Banque africaine de développement (BAfD).

94. La collaboration entre les institutions de Bretton Woods et les Nations Unies porte également sur le suivi du nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90 et sur l'Initiative spéciale du Secrétaire général pour l'Afrique. Tant le FMI que la Banque sont membres de l'Équipe spéciale interinstitutions des Nations Unies sur le redressement économique et le développement de l'Afrique, créée dans le contexte du nouvel Ordre du jour. Aux côtés de l'UNICEF, du PNUD, de l'UNESCO et du FNUAP, la Banque participe activement à la promotion de l'éducation de base pour tous les enfants africains.

95. Afin de contribuer à la réalisation de l'objectif prioritaire que constitue un allègement sensible de la dette dans le cadre de l'Initiative spéciale, la Banque envisage d'intégrer à ses stratégies d'assistance aux pays une analyse de la capacité d'endettement durable. Elle envisage également d'utiliser ponctuellement le Fonds de désendettement des pays – de l'Association internationale de développement – pour rembourser la dette commerciale, remplacer progressivement les dettes BIRD par des dettes IDA et fournir des fonds IDA pour permettre de combler les écarts et notamment de rembourser la dette. La Banque et le Fonds poursuivent leurs consultations en vue d'un réajustement éventuel des politiques du Fonds destiné à favoriser l'allègement de la dette. En outre, le Fonds consacre une attention croissante aux problèmes de la pauvreté en Afrique, en collaboration étroite avec la Banque.

3. Élimination de la pauvreté

96. Les Nations Unies et les institutions de Bretton Woods conviennent qu'au niveau des orientations et au plan opérationnel, leur coopération doit porter de plus en plus sur l'élimination de la pauvreté. Cette démarche concertée, qui se fonde sur les accords passés lors du Sommet mondial pour le développement social et se caractérise par l'instauration d'un partenariat, à l'échelon des pays, avec d'autres organismes de développement, prend de plus en plus valeur d'exemple.

97. À la demande du Secrétaire général, la Banque mondiale, le PNUD et les Nations Unies ont établi un document d'orientation, tandis que le CAC a publié une déclaration dans laquelle il s'engage à lutter pour l'élimination de la pauvreté et qui devrait permettre de lancer une campagne internationale de lutte contre la pauvreté absolue orientée vers des objectifs mesurables.

98. Dans le cadre de la campagne concertée, les Nations Unies et la Banque mondiale pourraient mener ensemble une campagne mondiale en faveur de l'initiative «20 %/20 %» qui devrait faire partie intégrante des lignes directrices du Plan-cadre des Nations Unies pour

l'aide au développement et de la stratégie d'assistance aux pays. La sécurité alimentaire et l'emploi sont deux facteurs importants qu'il conviendrait également de prendre en ligne de compte. En outre, tous les partenaires devront suivre de près les dépenses qu'ils effectuent au titre des services de base.

X. Consultations au niveau intergouvernemental et à l'échelon des sièges

99. Fondée sur la nécessité d'instaurer des partenariats stratégiques et d'harmoniser les politiques de développement, la collaboration s'est développée au fil des années. Les consultations et la concertation se déroulent à plusieurs niveaux :

1. Consultations au niveau intergouvernemental

100. À l'échelon intergouvernemental, et comme signalé lors des examens conjoints effectués antérieurement par les Nations Unies et les institutions de Bretton Woods, les institutions de Bretton Woods participent régulièrement et activement aux réunions des principaux organes des Nations Unies spécialisés dans les questions économiques et sociales. Une innovation importante introduite en 1992 a été l'organisation d'un débat de haut niveau, d'une journée, à l'intention des chefs de secrétariat des institutions financières et commerciales multilatérales. Placé dans le cadre du débat de haut niveau des sessions annuelles de fond du Conseil économique et social, ce débat est consacré à l'examen de l'évolution de l'économie mondiale et de la coopération économique internationale.

101. L'exemple le plus récent du renforcement de la collaboration intergouvernementale a été l'organisation, à une date proche de celles des réunions du Comité intérimaire et du Comité du développement en avril 1998, de la première réunion de haut niveau du Conseil économique et social sur le thème «Intégration financière mondiale et développement». La réunion a permis un échange de vues informel entre ministres des finances, du développement, de la coopération et des affaires étrangères représentant leurs pays d'une part auprès des institutions de Bretton Woods et d'autre part auprès des Nations Unies. Le Secrétaire général de l'ONU, le Directeur général du FMI et le Président de la Banque mondiale ont participé à la réunion.

102. Des hauts fonctionnaires des institutions de Bretton Woods participent souvent aux réunions organisées par les Nations Unies. Par exemple, les chefs de secrétariat des deux institutions participent au débat de haut niveau du Conseil économique et social et à certaines réunions importantes de l'Assemblée générale. En outre, le Directeur général du Fonds a pris la parole devant la Deuxième Commission, lors de la cinquante-deuxième session de l'Assemblée générale; il entretient avec le Conseil économique et social une concertation formelle et aussi un dialogue informel sur les questions d'intérêt commun. La Banque participe activement aux travaux des Deuxième et Troisième Commissions, du Conseil et des Commissions du développement social et du développement durable. Elle coopère avec d'autres organes des Nations Unies de différentes manières, notamment par le truchement de séminaires, d'interventions et de conférences de haut niveau.

103. L'ONU jouit d'un statut d'observateur aux réunions semi-annuelles des institutions de Bretton Woods. Les dispositions qui régissent, depuis 1995, le fonctionnement du Comité du développement, privilégient des séances restreintes auxquelles les observateurs, dont l'ONU, sont invités lorsque le sujet abordé intéresse leur domaine d'activité ou relève de leur

responsabilité. Dans un souci de promotion du dialogue, le Président de la Banque mondiale a invité un certain nombre de représentants permanents auprès de l'Organisation des Nations Unies à New York à venir rencontrer des administrateurs de la Banque à Washington, à la fin mai 1998.

2. Consultations au niveau des secrétariats

104. Pour être efficace, la collaboration entre les institutions de Bretton Woods et les Nations Unies doit pouvoir s'appuyer sur une concertation transparente et des circuits de communication fiables au niveau des responsables. La Banque et le Fonds participent aux travaux des comités interinstitutions tels que le CAC et ses organes subsidiaires, ainsi qu'aux activités des équipes spéciales constituées pour assurer le suivi des conférences. Ils participent quotidiennement aux réunions, séminaires et ateliers organisés par les organes des Nations Unies. Ils prennent part aux débats portant sur certaines questions à caractère économique et social, donnent des informations sur les politiques et les activités des institutions de Bretton Woods et participent activement aux débats portant sur les questions de coordination.

105. Les institutions de Bretton Woods organisent souvent à Washington, à l'intention de fonctionnaires venant de différents organes des Nations Unies, des réunions couvrant un large éventail de sujets. Le personnel des services juridiques du FMI participe aux groupes de travail de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international. La Banque et le Fonds participent régulièrement aux réunions périodiques des conseillers juridiques du système des Nations Unies.

XI. Recommandations

106. Dans l'optique générale de la collaboration, les organisations participantes conviennent de ce qui suit :

a) Les chefs de secrétariat des organisations membres du CAC réaffirment que l'élimination de la pauvreté – principal thème sous-jacent d'un certain nombre de conférences mondiales organisées récemment – constitue un objectif prioritaire pour le système des Nations Unies. Ils s'engagent collectivement à harmoniser leurs politiques et à donner un nouvel élan à la collaboration entre les organisations et instances des Nations Unies dans ce domaine primordial;

b) Les institutions de Bretton Woods et les Nations Unies pourraient tirer parti d'un échange d'idées et d'expériences sur la relation entre les droits de l'homme et le développement, et devraient convenir que le respect des droits de l'homme constitue la pierre angulaire du développement économique et social;

c) Il conviendrait de renforcer la collaboration en vue de la promotion et de la mise en oeuvre de la formule 20 %/20 %. Le suivi du Pacte de type 20 %/20 % devrait faire partie intégrante du suivi de la situation socioéconomique mondiale;

d) Les Nations Unies et les institutions de Bretton Woods devraient s'efforcer de renforcer leur collaboration en matière de création et d'exploitation de réseaux d'informations au service des gouvernements et des peuples d'une manière générale, notamment ceux des pays en développement;

e) Il conviendrait de rendre plus systématiques les échanges d'informations et la coopération dans les domaines des études et de la recherche. Les activités de recherche

devraient concrètement contribuer à la formulation des politiques, à l'élaboration des programmes de pays et à la constitution de réseaux d'informations;

f) Les Nations Unies et les institutions de Bretton Woods devraient collaborer davantage avec le Comité d'aide au développement de l'OCDE en vue de l'élaboration et de l'utilisation des indicateurs socioéconomiques de suivi;

g) Les Nations Unies et les institutions de Bretton Woods devraient procéder à des échanges d'idées et d'expériences en matière d'instauration de partenariats avec la société civile, y compris les organisations non gouvernementales et le secteur privé;

h) Les Nations Unies et les institutions de Bretton Woods devraient renforcer leur collaboration dans les domaines de l'assistance humanitaire, de la reconstruction, du relèvement après les conflits et du développement;

i) On devrait encourager davantage la participation de fonctionnaires des Nations Unies et des institutions de Bretton Woods à des activités communes de formation et à des échanges de personnel, de manière à faciliter une compréhension mutuelle des politiques, des perspectives et des procédures.

107. Les organisations participant au présent examen conviennent qu'une collaboration utile entre les Nations Unies et les institutions de Bretton Woods à l'échelon des pays est une priorité et que, dans ce contexte :

a) Les Nations Unies et les institutions de Bretton Woods devraient collaborer avec les gouvernements et entre elles en vue d'encourager et de soutenir les initiatives appropriées à l'échelon des pays;

b) Les responsables des Nations Unies et des institutions de Bretton Woods chargés des programmes à l'échelon des pays devraient être encouragés à rechercher les moyens de renforcer leurs relations dans le cadre des mécanismes existants de coordination;

c) La coopération concrète à l'échelon des pays devrait découler de l'identification des besoins prioritaires par les gouvernements concernés et devrait porter essentiellement sur les secteurs où la coopération est susceptible de produire les meilleurs résultats. Il conviendrait d'encourager, chaque fois que cela est possible, la participation des institutions d'aide bilatérale, des banques régionales de développement et des organisations non gouvernementales;

d) Il conviendrait de mettre l'accent sur la coopération, à l'échelon des pays, dans les domaines de l'élaboration des indicateurs sociaux et du suivi;

e) Le coordonnateur résident des Nations Unies et les responsables des institutions de Bretton Woods dans les pays devraient s'employer à promouvoir une coopération effective dans les réunions de coordination des programmes d'assistance, y compris les tables rondes du PNUD et les réunions du Groupe consultatif de la Banque mondiale. Lorsque cela est possible, ils devraient harmoniser la documentation et les activités de suivi susceptibles de promouvoir le dialogue de fond, à l'échelon des pays, sur la base d'un échange de données et d'analyses;

f) Il conviendrait de renforcer, à l'échelon des pays, les consultations et la coordination en matière de planification et de programmation de l'assistance technique et de développement des capacités entre les fonds et programmes des Nations Unies et les institutions de Bretton Woods; il conviendrait aussi d'envisager une rationalisation des procédures qui puisse favoriser une collaboration plus étroite;

g) Il conviendrait d'étudier l'expérience réalisée dans les deux pays pilotes (Viet Nam et Mali) afin d'en identifier les perspectives et les contraintes et de dégager les possibilités de coopération à l'échelon des pays;

h) Il conviendrait d'étudier, de manière plus approfondie, le rôle spécial des Nations Unies dans le domaine de l'assistance aux programmes d'investissement sectoriels.

Notes

¹ Voir également le rapport du Secrétaire général sur le suivi intégré et coordonné des résultats des grandes conférences et sommets (E/1998/19).

² Voir A/45/625.

³ Voir *Rapport de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, Rio de Janeiro, 3-14 juin 1992*, vol. I, *Résolutions adoptées par la Conférence* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.93.II et rectificatifs).

⁴ Ibid., résolution I, annexe II.

⁵ Voir «Rapport de la Conférence mondiale sur les droits de l'homme, Vienne, 14-25 juin 1993» (A/CON.157/24, Part I).

⁶ Voir *Rapport de la Conférence internationale sur la population et le développement, Le Caire, 5-13 septembre 1994* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.95.XIII.18), chap. I, résolution I, annexe.

⁷ Voir *Rapport du Sommet mondial sur le développement social, Copenhague, 6-12 mars 1995* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.96.IV.8).

⁸ Ibid., chap. I, résolution I, annexes I et II.

⁹ Voir *Rapport de la quatrième Conférence des Nations Unies sur les femmes, Beijing, 4-15 septembre 1995* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.96.IV.13), chap. I, résolution I, annexe II.

¹⁰ Voir *Rapport de la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II), Istanbul, 3-14 juin 1996* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.97.IV.6), chap. I, résolution I.

¹¹ Voir «Rapport du Sommet mondial de l'alimentation, Rome, 13-17 novembre 1996» (WFS 96/REP).